Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260907-DCM_07092026_06-DE

Bordereau de signature

DCM_07092026_06

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	09/09/2026	**Action : Visa**
Jacky Lechable, Maire	11/09/2026	**Action : Signature**  Certificat au nom de Jacky LECHÂBLE (Maire , COMMUNE DE DOMLOUP) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 20 mai 2026 à 15:13 au 20 mai 2029 à 15:13.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	14/09/2026	**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260907-DCM_07092026_06-DE

République Française

Commune de DOMLOUP

Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 27 (dont 3 pouvoirs)

Le lundi 7 septembre deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 1er septembre 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Sunita LE ROUX, Michel MERCIER, Linda BOURVIC, Franck CHARON, Jérôme CHOPIN, Ewen CORNU, Julien FESSART, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Sandrine LELIÈVRE, Céline LÉPINE, Patrice MELOT, Léna MONNIER, Elodie RAYMOND, Thierry ROLLAND, Camille SOCHARD

Absents(tes) excusée(s) : M.M Bernard BOUFFART (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Sandrine BOUCARD (pouvoir à Elodie RAYMOND), Yves LE GALL (pouvoir à Michel MERCIER)

Secrétaire de séance : Monsieur Franck CHARON

2026-07/09-06 Désignation d'un correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire expose que la désignation d'un « Correspondant incendie et secours » est prévue à l'article D731-14 du code de la sécurité intérieure :

« A défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le correspondant incendie et secours prévu à l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal. »

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

-participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échant, de la commune ;

-concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;

-concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260907-DCM_07092026_06-DE

-concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Le service de' l'Etat assurant l'interface avec le correspondant incendie et secours, est la *Direction des sécurités de la préfecture – service interministériel de défense et de protection civile*.

Vi la candidature de Monsieur Thierry ROLLAND ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Désigne** Monsieur Thierry ROLLAND comme correspondant « incendie et secours » pour le compte de la commune de Domloup

- **Autorise** le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

Le secrétaire de séance

Franck CHARON